

RECYCLAGE DU PERMIS D'EXPLOITATION D'UN DEBIT DE BOISSON

Compétences visées :

- Maîtriser l'environnement juridique des débits de boissons ;
- Identifier le cadre législatif ;
- Assurer les obligations de protection de la santé publique et de protection de l'ordre public ;
- Appliquer les obligations liées à l'établissement ;
- Respecter les obligations en matière d'hygiène ;
- Appliquer le droit du travail.

Public visé :

- Détenteurs du Permis d'exploitation depuis 10ans et qui souhaitent prolonger sa validité.

Durée du programme :

- 7 heures

Prérequis :

Être en possession d'un Permis d'exploitation depuis 10 ans

Tarif : Disponible sur notre site internet

(Prise en charge possible, nous contacter pour plus d'informations).

Modalités de financement : Plan de développement des compétences, France Travail, auto-financement.

Modalités d'admission :

Auto-positionnement. Notre équipe de conseillers en formation reste disponible pour vous accompagner, n'hésitez à nous contacter.

Localisation et accessibilité :

Distanciel et/ou présentiel.

Nos locaux sont adaptés pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous pour échanger sur les modalités de suivi de la formation.



04.94.88.58.59



contact@crc-formation.fr



crc-formation.fr

N ° SIRET : 83015737600021

N ° ACTIVITÉ : 93830543283

Ne vaut pas agrément de l'Etat
(article L. 6352-12 du Code du Travail)

DÉCLARÉ DRAFF : 9303453962017



Méthodes pédagogiques :

La formation est animée en visio conférence par des professionnels du secteur CHR afin qu'elle soit concrète et opérationnelle. Ainsi, les apports théoriques sont complétés par des échanges et études de cas de chaque stagiaire, de son établissement et de ses éventuelles problématiques.

Le formateur utilise des supports audiovisuels et les documents importants sont remis en même temps que le livret stagiaire.

Lors de la formation plusieurs méthodes et technique sont utilisées afin de mettre le stagiaire au cœur de son apprentissage dont il est acteur en permanence.

Une alternance des différentes méthodes active, démonstrative, interrogative et expositive est réalisée lors des animations de séquences de formation.

Les techniques utilisées sont: le travail de sous-groupe, mise en situation, jeux de rôle, étude de cas et brainstorming.

Modalités d'évaluation des acquis :

- Évaluation des acquis en cours de formation : questionnaire, étude de cas, quiz ;
- Test en fin de formation : QCM.

Programme :

Maîtriser l'environnement juridique des débits de boissons :

- Décrire les exigences et les détails du Permis d'Exploitation ;
- Identifier et différencier les licences nécessaires pour la vente de boissons ;
- Expliquer les démarches légales pour obtenir et maintenir les autorisations nécessaires.

Identifier le cadre législatif :

- Identifier les entités responsables de la régulation des débits de boissons ;
- Analyser les implications juridiques des actions et décisions dans le cadre de la gestion des débits de boissons ;
- Expliquer les infractions courantes et leurs conséquences juridiques.

Assurer les obligations de protection de la santé publique et de l'ordre public :

- Comprendre les effets de l'alcool sur la santé publique ;
- Expliquer les restrictions liées à la vente d'alcool aux mineurs ;
- Analyser les règles concernant la consommation d'alcool par les femmes enceintes ;
- Décrire les restrictions et obligations pour les promotions de boissons alcoolisées ;
- Identifier les règles concernant l'usage de substances illégales, le tabac et les jeux dans les établissements ;
- Expliquer les mesures pour gérer et réduire les nuisances sonores causées par les établissements.

Appliquer les obligations liées à l'établissement :

- Décrire les types d'affichages requis par la loi dans les établissements de boissons ;
- Expliquer les règles et démarches pour l'occupation du domaine public par l'établissement ;
- Décrire les obligations en matière de surveillance vidéo ;
- Identifier et appliquer les mesures de prévention et de sécurité incendie ;
- Analyser les exigences en matière d'accessibilité pour tous les clients.

Respecter les obligations en matière d'hygiène :

- Décrire et mettre en œuvre les pratiques d'hygiène requises dans un établissement ;
- Identifier et maintenir les documents relatifs à l'hygiène.



04.94.88.58.59



contact@crc-formation.fr



crc-formation.fr

N ° SIRET : 83015737600021

N ° ACTIVITÉ : 93830543283

Ne vaut pas agrément de l'Etat
(article L. 6352-12 du Code du Travail)

DÉCLARÉ DRAFF : 9303453962017



Appliquer le droit du travail :

- Expliquer les processus et les exigences pour l'embauche de salariés ;
- Décrire les différents types de contrats de travail et les obligations liées aux horaires de travail ;
- Analyser et appliquer les obligations légales relatives au droit du travail.

Délais d'accès :

Entrées et sorties permanentes. Habituellement, les accès sont ouverts 24 heures ouvrées après la réception du dossier complet et la validation du financement.

Contactez-nous !

www.crc-formation.fr

04.94.88.58.59

contact@crc-formation.fr

245, avenue de
l'université Le nouveau
parc St Clair 83160 LA-
VALETTE-DU-VAR



04.94.88.58.59



contact@crc-formation.fr



crc-formation.fr

N ° SIRET : 83015737600021

N ° ACTIVITÉ : 93830543283

Ne vaut pas agrément de l'Etat
(article L. 6352-12 du Code du Travail)

DÉCLARÉ DRAFF : 9303453962017

